


Commission économique pour l'Europe

Comité des transports intérieurs

**Groupe de travail chargé d'examiner les tendances
et l'économie des transports**
**Groupe d'experts de l'évaluation comparative des coûts
de construction des infrastructures de transport**
Première session

 Genève, 31 octobre et 1^{er} novembre 2016

**Rapport du Groupe d'experts de l'évaluation comparative
des coûts de construction des infrastructures de transport sur
les travaux de sa première session**

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Participation	1-3	2
II. Adoption de l'ordre du jour (point 1 de l'ordre du jour)	4	2
III. Élection du Bureau (point 2 de l'ordre du jour)	5	2
IV. Mandat du Groupe d'experts de l'évaluation comparative des coûts de construction des infrastructures de transport (point 3 de l'ordre du jour)	6-8	2
V. Programme de travail (point 4 de l'ordre du jour).....	9-10	3
VI. Coûts de construction des infrastructures de transport : aperçu des principaux sujets de préoccupation (point 5 de l'ordre du jour)	11-15	4
VII. Débat préliminaire sur la structure du rapport définitif du Groupe d'experts (point 6 de l'ordre du jour)	16-17	5
VIII. Questions diverses (point 7 de l'ordre du jour)	18	6
IX. Date et lieu de la prochaine session (point 8 de l'ordre du jour)	19	6
X. Adoption des principales décisions (point 9 de l'ordre du jour)	20	6



I. Participation

1. Le Groupe d'experts de l'évaluation comparative des coûts de construction des infrastructures de transport a tenu sa première session les 31 octobre et 1^{er} novembre 2016.
2. Y ont participé des représentants des États membres ci-après de la Commission économique pour l'Europe (CEE) : Allemagne, Autriche, Croatie, Chypre, Finlande, Lettonie, Lituanie, Norvège, Pologne, Slovaquie, Suède, Tchéquie et Turquie.
3. Un représentant du projet de Chemin de fer transeuropéen (TER) a également participé à la réunion.

II. Adoption de l'ordre du jour (point 1 de l'ordre du jour)

Document : ECE/TRANS/WP.5/GE.4/1

4. Le Groupe d'experts a adopté l'ordre du jour.

III. Élection du Bureau (point 2 de l'ordre du jour)

5. Le Groupe a élu son Bureau, à savoir M. Andrzej Maciejewski (Pologne), Président, et M^{me} Leyla Ünal (Turquie), Vice-Présidente, pour la durée de son mandat.

IV. Mandat du Groupe d'experts de l'évaluation comparative des coûts de construction des infrastructures de transport (point 3 de l'ordre du jour)

Document : ECE/TRANS/2016/4

6. Le Groupe d'experts a rappelé que, à la vingt-septième session du Groupe de travail chargé d'examiner les tendances et l'économie des transports (Genève, 8-10 septembre 2014), avait été organisé un atelier sur les bonnes pratiques et les nouveaux outils pour le financement des infrastructures de transport. Les participants à cet atelier étaient convenus que l'évaluation comparative des coûts de construction des infrastructures de transport était un élément important si l'on souhaitait se fonder sur des coûts de construction réalistes et sur un programme d'investissement stable sans explosion des coûts. Le Groupe de travail avait demandé au secrétariat d'établir un document officiel à partir des contributions reçues d'experts de l'analyse comparative, accompagné de propositions de nouvelles mesures que le Groupe de travail pourrait prendre (document ECE/TRANS/WP.5/56, par. 10 et 12).

7. À sa vingt-huitième session (Genève, du 7 au 9 septembre 2015), le Groupe de travail avait examiné et adopté le mandat du Groupe d'experts (document ECE/TRANS/WP.5/58, par. 40). Ce mandat (document ECE/TRANS/2016/4) avait été entériné par le Comité des transports intérieurs à sa soixante-dix-huitième session, tenue à Genève du 23 au 26 février 2016 (document ECE/TRANS/254, par. 21), et par le Comité exécutif à sa session de mai 2016.

8. Conformément à ce mandat, le Groupe d'experts devait axer ses travaux sur les questions suivantes :

a) Dégager des modèles, des méthodes, des outils et des bonnes pratiques permettant d'évaluer, de calculer et d'analyser les coûts de construction des infrastructures de transport ;

b) Recenser et inventorier la terminologie employée dans la région de la CEE en ce qui concerne les coûts de construction des infrastructures des transports intérieurs ; si possible, établir un glossaire des termes arrêtés, accompagné des explications qui s'y rapportent ;

c) Collecter et analyser des données en vue d'élaborer une évaluation comparative des coûts de construction des infrastructures de transport dans la région de la CEE pour chaque mode de transport intérieur (routier, ferroviaire, fluvial), prenant en compte les terminaux intermodaux ainsi que les centres logistiques et de fret et les ports ; analyser et décrire les conditions et paramètres de calcul de ces coûts.

V. Programme de travail (point 4 de l'ordre du jour)

Document : ECE/TRANS/WP.5/GE.4/2016/1

9. Le Groupe d'experts a examiné le document ECE/TRANS/WP.5/GE.4/2016/1, établi par le secrétariat et dans lequel figure son projet de programme de travail ainsi que les activités prévues. Après en avoir débattu, le Groupe a approuvé ce programme de travail (document ECE/TRANS/WP.5/GE.4/2016/1) et élaboré un plan d'action concret et détaillé afin d'en assurer la bonne exécution.

10. Le plan d'action approuvé est le suivant :

Plan d'action

Jusqu'en avril 2017 :

a) Recueillir au niveau national les normes, bonnes pratiques, terminologies, modèles et méthodes et autres – gouvernements nationaux ;

b) Recueillir les leçons tirées de l'expérience au niveau international (par exemple celles du Forum international des transports, de la Banque mondiale, de l'association European Rail Infrastructure Managers (Gestionnaires des infrastructures ferroviaires d'Europe), du Network for the Dissemination of Knowledge on the Management and Organisation of Large Infrastructure Projects in Europe (Réseau de diffusion des connaissances relatives à la gestion et à l'organisation des grands projets d'infrastructure en Europe), de l'Association mondiale de la route, de la Conférence européenne des directeurs des routes – gouvernements nationaux et secrétariat ;

c) Communiquer les données recueillies au chef de file du sous-groupe – gouvernements et secrétariat ;

d) Comparer les informations envoyées – sous-groupe ;

e) Élaborer des propositions communes en matière de terminologie et de méthodologie.

En parallèle, pour les sous-groupes qui ne sont pas créés ou qui sont dépourvus de chef de file :

a) Le secrétariat s'efforcera de trouver des chefs de file et des membres parmi les gouvernements qui n'étaient pas présents à la première session ou au sein de différents organes de la CEE ;

b) Plateforme en ligne – fournie par la CEE.

Mode de travail (comment et qui)

a) Les sous-groupes travaillent par l'intermédiaire d'Internet, sauf s'ils décident de se réunir ;

b) Le secrétariat facilitera cette collaboration ;

c) Le chef de file est chargé du suivi des travaux dans les pays membres de son équipe ;

d) Le chef de file envoie des informations au secrétariat ;

e) Le secrétariat et le chef de file élaborent des projets de document ;

f) Les pays désignent des coordonnateurs – au moins un par pays mais peut-être aussi un pour chaque groupe.

Plan d'action

1. Gouvernements participants :
 - a) Routes : chef de file : Turquie (8 membres : Autriche, Chypre, Finlande, Lettonie, Lituanie, Norvège, Slovaquie, Suède et Tchéquie) ;
 - b) Chemins de fer : chef de file : à déterminer (6 membres : Finlande, Lettonie, Suède, Tchéquie, Turquie et TER) ;
 - c) Voies navigables : chef de file : à déterminer (membres : à déterminer) ;
 - d) Terminaux intermodaux et centres logistiques : chef de file : à déterminer (1 membre : Turquie, autres membres à déterminer) ;
 - e) Ports : chef de file : à déterminer (1 membre : Chypre).
2. Secrétariat
3. Autres organisations (après avril 2017)
4. Banque islamique de développement (statut consultatif)
5. Groupes de travail et groupes d'experts de la CEE

VI. Coûts de construction des infrastructures de transport : aperçu des principaux sujets de préoccupation (point 5 de l'ordre du jour)

11. Le Groupe d'experts a débattu et a formulé un aperçu des principales préoccupations et considérations concernant les coûts de construction des infrastructures de transport. Il a convenu qu'il existait plusieurs raisons qui non seulement justifiaient son mandat mais rendaient en outre impératif qu'il obtienne des résultats et établisse au plus vite un modèle d'évaluation. Entre autres choses, il a évoqué plusieurs avantages qui pourraient découler de la bonne exécution de son mandat et de son programme de travail :

- a) Amélioration de la productivité ;
- b) Entente commune sur la terminologie ;
- c) Facilitation de l'analyse coûts-avantages ;
- d) Maîtrise des coûts des projets et facilitation des estimations des coûts ;
- e) Facilitation des comparaisons entre les pays ;
- f) Rationalisation des allocations budgétaires ;
- g) Amélioration de l'utilisation des matériaux ;
- h) Possibilité de réaliser des études de faisabilité détaillées.

12. Le Groupe d'experts a débattu de l'exposé présenté par M. A. Huomo (Finlande) sur la planification des projets menés par l'Agence finlandaise des transports, une organisation multidisciplinaire d'experts spécialistes des transports chargée des routes, des voies ferrées et des voies navigables et du développement global du système de transport de la Finlande. Les crédits proposés pour 2016 atteignaient 1 843 millions d'euros, dont 965 millions affectés à la gestion de l'infrastructure de transport de base. Le représentant de la Finlande a fait remarquer que le financement des projets d'investissement pour la période 2020-2023 était en diminution. Il a également détaillé la structure du logiciel Fore de l'Agence finlandaise des transports, qui permettait de calculer les coûts de construction de différents projets d'infrastructure de transport suivant une méthode ascendante et descendante.

13. Le Groupe d'experts a également examiné l'exposé présenté par M. M. Arman (Turquie) sur le développement de l'infrastructure routière turque ainsi que sur les études de coût s'y rapportant. La Direction générale des routes (KGM) était dotée de la personnalité juridique et relevait du Ministère des transports, des affaires maritimes et des communications. Sans compter les voies urbaines, la longueur du réseau routier turc était

d'environ 385 000 km. Le réseau relevant de la compétence de la Direction générale des routes se composait de 2 489 km d'autoroutes à péage, de 31 126 km de routes nationales et de 33 355 km de routes provinciales, soit au total 66 970 km. De ce total, 24 813 km étaient des routes à chaussées séparées, soit 37 % de l'ensemble du réseau. Une étude avait été entreprise, dont le principal objectif était de calculer les coûts unitaires réels de construction des routes (d'après les chantiers réalisés) et de déterminer quels paramètres étaient importants pour calculer les coûts de construction.

14. À l'issue de l'exposé du représentant de la Turquie, le représentant de Chypre, au sujet des diapositives 9 et 28 où la partie occupée de la République de Chypre était présentée sous le nom de « KKTC », a fait la déclaration suivante : « La République de Chypre est un État indépendant, membre de l'Organisation des Nations Unies et de l'Union européenne, dont 36,2 % du territoire est sous occupation militaire turque depuis l'invasion turque de 1974. En novembre 1983, la zone occupée a prétendument et illégalement été déclarée être un État indépendant, sous le nom de "République turque de Chypre du Nord". Par ses résolutions 541 (1983) et 550 (1984), le Conseil de sécurité des Nations Unies a condamné la prétendue déclaration d'indépendance, l'a déclarée juridiquement nulle et a demandé à tous les États de respecter la souveraineté de la République de Chypre et de "ne pas encourager ni aider d'aucune manière l'entité sécessionniste susmentionnée". En conséquence, aucun autre pays que la Turquie n'a reconnu ledit régime illégitime et la République de Chypre demeure le seul État reconnu sur l'île et son gouvernement est reconnu comme ayant compétence sur l'ensemble de l'île. ».

15. Le Groupe d'experts a accueilli avec satisfaction les exposés présentés par les représentants. Il a remercié ces derniers de leur contribution et leur a demandé d'établir un bref résumé de quatre pages au maximum de leurs exposés afin de les intégrer dans son rapport définitif. Le secrétariat a prié les représentants des autres gouvernements de présenter des exposés lors de prochaines sessions du Groupe d'experts, afin de recueillir davantage de bonnes pratiques nationales sur le calcul des coûts de construction des infrastructures de transport et de les inclure dans le rapport définitif du Groupe. Les exposés présentés peuvent être consultés à l'adresse suivante : www.unece.org/trans/main/wp5/wp5_ge_benchmarking_transport_infrastructure_construction_costs_01.html.

VII. Débat préliminaire sur la structure du rapport définitif du Groupe d'experts (point 6 de l'ordre du jour)

16. Le Groupe a procédé à un échange de vues sur la structure de son rapport définitif. Le Groupe a convenu de l'esquisse ci-après :

- Section 1 : Introduction ;
- Section 2 : Aperçu des difficultés et des considérations – objet du projet :
 - a) Analyse des publications existantes ;
 - b) Leçons tirées de l'expérience et bonnes pratiques aux niveaux national et international ;
 - c) Inventaire des modèles et méthodes ;
- Section 3 : Glossaire des coûts de construction :
 - a) Introduction, difficultés et préoccupations ;
 - b) Routes :
 - i) Construction ;
 - ii) Entretien ;
 - iii) Fonctionnement ;
 - c) Chemins de fer :
 - i) Construction ... ;

d) Voies de navigation intérieure, terminaux intermodaux, ports.

Section 4 : Évaluation comparative des coûts de construction des infrastructures de transport

a) Examen de la méthode – questionnaire ;

b) Base de données de référence :

i) Routes :

a. Construction ;

b. Entretien ;

c. Fonctionnement ;

ii) Chemins de fer :

a. Construction...

iii) Voies de navigation intérieure, terminaux intermodaux, ports.

c) Analyse.

Section 5 : Conclusions et recommandations.

17. Le Groupe a convenu que ce plan serait examiné plus avant et peut-être modifié en fonction de l'avancement des travaux.

VIII. Questions diverses (point 7 de l'ordre du jour)

18. Aucune question n'a été évoquée au titre de ce point de l'ordre du jour.

IX. Date et lieu de la prochaine session (point 8 de l'ordre du jour)

19. La deuxième session du Groupe d'experts devrait en principe se tenir à Genève les 10 et 11 avril 2017.

X. Adoption des principales décisions (point 9 de l'ordre du jour)

20. Le Groupe d'experts a adopté la liste des principales décisions prises à sa première session et a demandé au secrétariat et au Président d'établir le rapport complet et de le diffuser aux membres du Groupe afin qu'ils formulent des observations sur les points autres que ceux figurant dans la liste.
